



les rubans du  
**Patrimoine**  
 2022

Votre patrimoine bâti est une richesse...

**Faites connaître vos restaurations !**

[www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)

**La Fédération Française du Bâtiment, la Fondation du patrimoine,  
l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité,  
la Fédération nationale des Caisses d'Epargne,  
et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques,  
organisent le concours des rubans du Patrimoine.**

Un cadre de vie de qualité et un patrimoine bâti valorisé répondent aux préoccupations actuelles des Français.

Les opérations récompensées d'année en année par les rubans du Patrimoine illustrent l'inventivité, la créativité et la ténacité des acteurs.

Ce concours honore le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ni de taille ; il récompense des opérations exemplaires de restauration présentant un intérêt patrimonial technique et culturel particulier.

*→ En engageant des opérations de restauration et de valorisation de votre patrimoine, vous dynamisez l'activité touristique, économique et sociale de votre commune.*

**→ UNE DISTINCTION POUR VOTRE COMMUNE !**



Le concours est doté de 15 000 €, répartis par le jury entre les lauréats nationaux.

Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et une plaque à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias.



- Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité.
- Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises du bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans
- Les travaux faisant l'objet du dossier se sont terminés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021.



Vous avez préservé votre patrimoine bâti,  
**METTEZ-LE EN VALEUR !**  
en participant  
à la 28<sup>e</sup> édition  
des rubans du Patrimoine



En vingt-sept ans, 5 079 communes  
ont participé au concours.

1 744 prix ont été décernés :

- 1383 prix départementaux
- 186 prix régionaux
- 175 prix nationaux

### COMMENT CONCOURIR ?

Téléchargez le formulaire de candidature sur [www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr). Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73 ou par mail : [contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](mailto:contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr).

Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.

Envoyez votre dossier complet avant le **31 janvier 2022** à :  
Fédération Française du Bâtiment  
28<sup>e</sup> édition des rubans du Patrimoine  
33 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16.

« Pour nous, être lauréat des rubans du Patrimoine, c'est d'abord une immense fierté, c'est une reconnaissance du travail qui est fait sur notre commune. Il y a évidemment des retombées qui sont importantes, d'une part pour les entreprises qui ont travaillé sur ce chantier et également sur la notoriété de la ville. Ça va attirer de nouveaux habitants, c'est ce qu'on recherche à travers cette qualité de restauration. L'ensemble du Conseil municipal est ravi de cette récompense. »

Bertrand OLLIVIER, Maire de Joinville

## POUR UN PATRIMOINE BATI VIVANT !

[www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)

